

Ce tableau a pour objectif d'identifier les différents éléments à vérifier concernant la formalisation d'un PCPP. Privilégiez dans un premier temps les points qui vous semblent prioritaires. Il pourra être proposé sous forme de trame à suivre aux porteurs de projet de CPTS. L'ordre des éléments proposés peut être modifié en fonction.

N°	OBJET DU PCPP	Présent OUI / NON
<b>1. TRAVAILLER DE FAÇON COLLABORATIVE</b>		
<b>1.1</b>	<p><b>Mettre en place un / des groupe(s) de travail</b></p> <p><u>Aide à la réponse</u> : pour réaliser un parcours, un groupe de travail doit être créé au sein de la CPTS qui peut comporter un représentant des différents professionnels intervenant au sein du parcours en veillant à inclure, en fonction du parcours, les professionnels du second recours, du médico-social, des établissements... Ce groupe veille en outre à identifier les freins et les leviers du parcours.</p>	<b>OUI NON</b>
<b>1.2</b>	<p><b>Identifier une personne référente du parcours</b></p> <p><u>Aide à la réponse</u> : la personne référente de la CPTS sera l'interlocuteur privilégié pour échanger avec les institutions concernant le parcours. La nomination d'un professionnel de santé en tant que référent parcours est à privilégier.</p>	<b>OUI NON</b>
<b>2. ADAPTER LES SOINS À LA SITUATION DU PATIENT</b>		
<b>2.1</b>	<p><b>Cibler la population du parcours</b></p> <p><u>Aide à la réponse</u> : un exemple avec le diabète : il est difficile d'imaginer intégrer tous les diabétiques dans un parcours. Il faut donc mettre en place des critères d'inclusion pour se limiter aux diabètes nécessitant un suivi rapproché. Les critères d'inclusion permettront à la CPTS et aux tutelles de suivre le nombre d'inclusions (critères d'inclusions : âge, pathologie, condition économique, lieu de vie ou de prise en charge, critères de sévérité...). Des critères d'exclusion peuvent également être établis.</p>	<b>OUI NON</b>
<b>2.2</b>	<p><b>Définir les objectifs du parcours</b></p> <p><u>Aide à la réponse</u> : décrire clairement et précisément les objectifs du parcours. Essayer de définir un nombre raisonnable d'objectifs stratégiques (= objectifs généraux poursuivis) et leurs déclinaisons en objectifs opérationnels à partir desquels découleront les actions développées. Les objectifs doivent rester réalistes. L'évaluation du parcours sera largement construite sur la base de ces objectifs, elle cherchera notamment à en mesurer l'atteinte.</p>	<b>OUI NON</b>
<b>2.3</b>	<p><b>Élaborer le parcours en conformité avec les référentiels</b></p> <p><u>Aide à la réponse</u> : l'élaboration d'un PCPP s'appuie sur les recommandations de bonnes pratiques (dont HAS, collègues professionnels, Omedit...). Ces recommandations permettront de définir les étapes du parcours, les actions à réaliser par les professionnels et points de vigilance.</p>	<b>OUI NON</b>
<b>2.4</b>	<p><b>Schématiser le parcours du patient</b></p> <p><u>Aide à la réponse</u> : un parcours représente le cheminement du patient durant ses différentes étapes de prise en charge (médicale ou médico-sociale, voire sociale) dans le cadre de sa/ses pathologie(s). Il est possible de représenter cela à travers un diagramme de flux. Il s'agit de préciser le rôle de chaque acteur soignant et non soignant. Ces étapes prendront en compte les aspects organisationnels (communication entre acteurs, formalisation des échanges, personnes ressources, logiciel de suivi, Copil...) en lien avec les actions de prise en charge prévues (prévention, curatif, diagnostic, orientation...).</p>	<b>OUI NON</b>

N°	OBJET DU PCPP	Présent OUI / NON
<b>3. ADAPTER LE PARCOURS AUX SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE</b>		
<b>3.1</b>	<b>Mesurer l'intérêt de santé publique du parcours</b> <b>Aide à la réponse</b> : le parcours concerne une patientèle de prise en charge courante, permettant ainsi de fédérer la majorité des acteurs des soins de premier recours. Le parcours CPTS ne concerne pas une patientèle prise en charge de façon quasi exclusive par des spécialistes. Vous pouvez vous appuyer sur les données chiffrées des outils Rézone CPTS / ScanSanté / GEODES Santé / ORS /...	OUI NON
<b>3.2</b>	<b>Identifier et interagir avec les acteurs du territoire concernés par le parcours</b> <b>Aide à la réponse</b> : il s'agit d'identifier les partenaires ou futurs partenaires de votre parcours : professionnels de santé, structures sanitaires (Etb de santé, CMP...), structure médico-sociale (EHPAD, SSIAD, CSAPA...), réseaux de santé, associations de patients ou autres.	OUI NON
<b>3.3</b>	<b>Identifier des solutions organisationnelles du parcours et leur mise en place concrète</b> <b>Aide à la réponse</b> : il s'agira d'éviter les ruptures de prise en charge des patients ou de leur permettre d'accéder à temps à leur prise en charge. La CPTS peut ainsi identifier différentes solutions organisationnelles, telles que : désignation d'un coordonnateur de parcours (IDE ou autres) ; recours au Prado ; mise en place de solutions de télé-prise en charge ; de créneaux pour les soins non programmés ; d'une messagerie sécurisée, d'une ligne téléphonique dédiée, recours aux solutions logiciels du GCS SARA...	OUI NON
<b>3.4</b>	<b>Définir les modalités d'échanges et de partage d'informations</b> <b>Aide à la réponse</b> : la communication entre les acteurs de la prise en charge d'un patient est un point essentiel du parcours, et ce, à toutes ces étapes. Il s'agira ainsi d'identifier les modalités d'échanges sécurisés entre professionnels, en privilégiant les solutions numériques : Mon espace santé (ex-DMP), MSS, MonSisra... Il est également possible de mettre en place ce type de solutions avec les patients.	OUI NON
<b>4. S'APPROPRIER LES PARCOURS</b>		
<b>4.1</b>	<b>Promouvoir le parcours</b> <b>Aide à la réponse</b> : la CPTS doit mettre en place une stratégie visant à promouvoir et à faire connaître son parcours sur son territoire. Il s'agira potentiellement d'adapter l'approche en fonction de la cible : professionnels de santé, usagers, établissements...	OUI NON
<b>4.2</b>	<b>Former les acteurs du parcours</b> <b>Aide à la réponse</b> : la mise en place d'un parcours s'accompagne le plus souvent d'une formation des professionnels intervenant sur la thématique du parcours. La CPTS pourra ainsi décrire les modalités de formation prévues dans ce cadre.	OUI NON
<b>5. ÉVALUER LA MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS</b>		
<b>5.1</b>	<b>Mettre en place des indicateurs de moyens</b> <b>Aide à la réponse</b> : ces indicateurs valoriseront les actions engagées par la CPTS. Par exemple, le nombre de rencontres réalisées avec les intervenants du parcours ou futurs partenaires, de patients inclus dans le parcours, de diagnostics effectués, d'ordonnances revues...	OUI NON
<b>5.2</b>	<b>Mettre en place des indicateurs de résultats</b> <b>Aide à la réponse</b> : la CPTS, en vue d'évaluer et de suivre l'efficacité de son parcours, proposera des indicateurs de résultats. Ces indicateurs pourront être inclus dans le contrat ACI en fonction, par exemple, du nombre d'hospitalisations avant / après la mise en place du parcours, du pourcentage de décompensation avant / après ...	OUI NON
<b>5.3</b>	<b>Mesurer l'impact en termes de services rendus aux patients</b> <b>Aide à la réponse</b> : à tout moment du parcours, le point de vue du patient doit être valorisé pour identifier les points de rupture et améliorer, in fine, son observance. La CPTS pourra ainsi valoriser des actions mises en place en ce sens.	OUI NON
<b>5.4</b>	<b>Actualiser le parcours</b> <b>Aide à la réponse</b> : le parcours doit être réactualisé en fonction des retours d'expérience des acteurs du parcours. Ainsi, la CPTS veillera à définir les modalités d'actualisation du parcours en vue de maintenir son efficacité sur le territoire concerné.	OUI NON